Quarante-et-unième Année — N° 173 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 21 JUIN 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 18 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 b's
à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. —
à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 20 JUIN 1896

LE MINISTÈRE
et les manifestations
POUR LE RÉTABLISSEMENT DES PROCESSIONS

Il faut lire ce qu'impriment les journaux socialistes de Paris, à propos de l'affaire dite des Processions et de la lettre de Mgr l'Archevêque de Cambrai, pour apprécier jusqu'où, dans cette presse-là, on pousse le mépris de la vérité.

Depuis quinze jours, on y maintient qu'il y a eu à Roubaix et à Lille — comme à Poitiers — de véritables processions avec des groupes portant des bannières, des jeunes filles en blanc et tout le cérémonial ordinaire de ces solennités religieuses.

En ce qui touche Roubaix et Lille, nous savons tous, ici, à quoi nous en tenir et nous supposons que le ministère, bien renseigné par ses agents, saura rétablir les faits dans toute leur exactitude, devant la Chambre.

Il y a eu à Lille, comme à Roubaix, une manifestation imposante en faveur du rétablissement des processions, mais il n'y a pas eu de procession. Ceux qui ont pris part à ces manifestations ont usé d'un droit incontestable; ils ont revendiqué pour eux une liberté dont jouissent d'autres citoyens; ils ont montré que les catholiques étaient bien résolus à ne pas toujours se laisser mettre hors du droit commun. C'est assurément tout ce que voulait dire la lettre de Mgr Sonnois à M. le doyen de Saint-Martin de Roubaix.

Aussi ne comprenons-nous rien à la poursuite comme d'abus intentée au vénérable prélat devant le Conseil d'Etat et à cette suspension de traitement qu'on infligerait aux prêtres organisateurs de ces manifestations très légales ?

Qu'attend donc le Ministère de pareilles mesures? Elles ne satisferont assurément pas ses implacables adversaires les socialistes. On verra plus loin ce qu'ils en disent, avec quelle violence ils s'expriment.

Du côté catholique et, en général, parmi les républicains modérés, on s'attristera de cette concession inutile faite à la gauche anti-chrétienne.

Le ministère Méline n'avait pas besoin de cela pour convaincre tout le monde qu'il n'est pas un ministère « clérical ! »

ALFRED REBOUX.

M. MAC KINLEY
Candidat à la présidence de la République des Etats-Unis

Saint-Louis, 19 juin. — La Convention républicaine a choisi M. Mac Kinley comme candidat à la présidence de la République.

Cette candidature a été adoptée au premier tour par 661 voix sur 922 votants.

Le vote a été accueilli par des applaudissements frénétiques et par des démonstrations d'enthousiasme.

Après le vote relatif à l'adoption de l'étalon d'or, les partisans de l'argent ont protesté, ont quitté la salle, et se sont séparés de la Convention.

ARRESTATION
de MM. Lalou, Aubey et Bonneterre

Paris, 19 juin. — Le pavillon des Princes, de la prison de Sainte-Pélagie, qui était complétement désert, a reçu hier matin trois hôtes, MM. Ch. Lalou, ancien directeur; Aubey (Dudouyt), ancien rédacteur en chef, et Bonneterre, ancien fermier du journal la *France*.

C'est le parquet de Paris qui a fait procéder à l'arrestation, en vertu de l'*arrêt de la cour d'assises de la Seine condamnant* MM. Lalou, Aubey et Bonneterre à un mois de prison, à la suite de la publication de la fameuse liste des 104, à la requête de MM. Beauquier et consorts.

La veille, lundi, les trois condamnés avaient passé la journée au palais, convoqués par suite du procès Lalou-Lonbaresse.

Sans aucun avis préalable, ce qui est contraire, il faut bien le dire, aux usages adoptés par le parquet vis-à-vis des condamnés politiques ou pour faits de presse, ils ont été appréhendés, MM. Aubey et Bonneterre à leur domicile, M. Lalou comme il montait dans l'omnibus de Saint-Philippe-du-Roule.

Conduits d'abord à la sûreté, *où ils ont eu l'honneur* de se rencontrer avec les assassins de la baronne de Valley, les prisonniers ont été écroués vers midi à Sainte-Pélagie.

Ils occupent les trois cellules superposées connues sous des vocables expressifs, M. Lalou est dans la *Gêole*, au premier étage; au second, M. Bonneterre a le *Grand Tombeau* ; au troisième, M. Aubey a la *Grande Sibérie*, d'où la vue se promène sur les toits environnants.

L'INTERPELLATION BAZILLE
SUR LES PROCESSIONS

Paris, 19 juin. — On était curieux de voir aujourd'hui si la gauche progressiste (groupe Sarrien), après les mesures prises par le Gouvernement, approuverait la demande d'interpellation de M. Bazille sur les processions.

Comme nous le faisions pressentir hier, une détente s'est produite dans certains milieux radicaux relativement à la question religieuse. C'est ce qui ressort du procès-verbal que communique aujourd'hui, à la suite de sa réunion, la gauche progressiste. Ce groupe vient de décider en effet, tout en maintenant l'interpellation, d'en ajourner le dépôt jusqu'à la confirmation des faits — paraît-il très graves — qui lui ont été signalés. Elle n'est ajournée à lundi pour un supplément d'enquête.

— « Les hésitations de la première heure ainsi que les ajournements successifs prouvent clairement, nous dit un républicain modéré, que les radicaux ont senti le terrain se dérober sous leurs pas. Ce commencement de reculade pourrait bien être suivi d'une reculade définitive.

Mais aussi n'est-ce que très secondairement, nous assure-t-on, que la discussion du groupe a porté sur les incidents relatifs aux processions.

C'est un grand complot royaliste que croit avoir découvert et que veut dénoncer M. Bazille. Le député de la Vienne croit tenir les fils de cette conspiration. Il a rencontré la main du duc d'Orléans dans une série de trames mystérieuses dont il garde encore le secret. La révélation en a paru sans doute terrifiante à ses collègues en radicalisme. Cependant, comme M. Bazille n'a pu recueillir encore et communiquer à son groupe les preuves décisives qui doivent entraîner la Chambre; il a sollicité un nouveau délai.

En attendant, M. Bazille déclare qu'il a reçu une dépêche de province lui signalant des faits d'une extrême gravité. Comme il ne veut pas se mettre en avant à la légère, il attendra la preuve matérielle. Enfin deux députés radicaux doivent partir ce soir dans des directions inconnues chercher des documents probants.

Il résulte de tout cela que les manifestations de Poitiers, *que M. Bazille qualifie de purement politiques*, ne viendront plus qu'au second plan.

Voilà où en est la délibération du groupe radical. A lundi donc les révélations foudroyantes !

— Si vous voulez mon sentiment, nous déclare un député du centre, toute cette affaire se résume ainsi : « Ne pouvant jouer du péril clérical, après huit jours de combinaisons infructueuses, les radicaux, par une diversion qu'ils croient habile, veulent se rabattre sur le péril monarchique. Ce second terrain ne me paraît pas mieux choisi que le premier. »

Le groupe radical-socialiste s'est également réuni pour le même objet. Mis au courant de la délibération du groupe radical, il a décidé dans les mêmes conditions le même ajournement. M. Rabier a été désigné pour s'entendre et marcher de pair avec M. Bazille.

Disons enfin que M. de Baudry d'Asson, interrogé dans les couloirs sur l'intention qu'on lui prêtait d'interpeller sur les mesures prises contre le clergé, a déclaré qu'il réglerait son attitude sur celle du groupe progressiste. Jusque-là il ne se déclarera pas à déposer une demande d'interpellation.

LES APPRÉCIATIONS DES JOURNAUX
SUR LA DOUBLE DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Voici l'opinion des journaux de Paris sur la double décision prise en conseil des ministres, contre Mgr l'archevêque de Cambrai et contre les prêtres qui ont pris part aux manifestations pour le rétablissement des processions :

La *Petite République* dit :

« L'anodine manifestation de M. Barthou ne nous désarme pas et nous continuerons comme par le passé à affirmer que le ministère Méline favorise toutes les menées cléricales.

» Tout le monde sait que l'appel comme d'abus est une mystification ridicule et que les gens à crosse et à crosser se fichent de cette imbécile palinodie comme de leur première soutane.

» Et les députés réactionnaires qui faisaient effort hier pour prendre des airs indignés dissimulaient mal un sourire narquois. Ils savent bien, les bons apôtres, que la comédie est jouée pour les naïfs, et ils ne manqueront point, à prochaine occasion, de continuer au ministère leur bienveillant appui ».

La *Lanterne* écrit, de son côté :

« Une première remarque qui s'impose, c'est que les rigueurs ministérielles sont incomplètes, en ce sens qu'elles ne s'exercent pas contre certains hauts fonctionnaires de l'ordre laïque qui ont pris part à ces processions et qui ne sont pas moins coupables, s'ils ne le sont pas plus, que les ecclésiastiques dont il s'agit.

» Quant aux mesures annoncées contre les dits ecclésiastiques, le ministère se tromperait singulièrement s'il pensait un seul instant qu'on pût les prendre au sérieux.

» On sait que les prêtres momentanément privés de leurs traitements ont plus d'un tour dans leur sac pour compenser, sous l'œil bienveillant de l'administration, les effets d'une mesure illusoire.

» On sait également que les poursuites comme d'abus ne sont qu'une vaine comédie dont les évêques et archevêques prennent texte pour bafouer encore plus audacieusement l'*administration civile.* »

Le *Jour*, après avoir dit qu'il y a deux Barthou, l'un député anti-clérical, l'autre ministre flirtant avec les curés et s'arrangeant avec les évêques pour les déférer comme d'abus ajoute :

« Dans l'affaire des processions, le premier Barthou se fût monté contre les provocations des prêtres; il eût interpellé violemment le ministre des cultes coupable de laisser un membre du haut clergé tenir le langage qu'a tenu M. Sonnois, archevêque de Cambrai. Mais le second Barthou goûte les joies du pouvoir. Il ne peut se faire à l'idée de redevenir simple député et, pour ne pas se mettre à dos la droite monarchiste et cléricale dont il ne peut se passer, il s'efforcera, si on l'interpelle, de nous prouver que les catholiques ont bien fait de rosser les libres-penseurs et que ce sont ces derniers qui ont commencé ».

La *République Française*, parlant des attaques des journaux radicaux et socialistes, dit :

« Il paraît que ces mesures n'ont pas d'autre but que d'abuser l'opinion publique par un semblant de satisfaction et de désarmer par avance les interpellateurs.

» Car il est entendu, n'est-ce pas, que le ministère veut plus que jamais livrer la France au cléricalisme; qu'il ne faut croire ni à sa bonne foi ni à sa sincérité; que lorsqu'il rappelle le clergé au respect de la loi, lorsqu'il déclare vouloir punir ceux de ses membres coupables d'avoir enfreint les arrêtés municipaux, il n'y a là, de sa part, qu'une décevante et pitoyable comédie. »

Voici ce que dit le *Journal des Débats* :

« Le gouvernement ne peut pas être rendu responsable des imprudences de quelques cléricaux ou réactionnaires. Nous irons plus loin; nous sommes convaincus que la grande majorité des catholiques déplore ces entraînements et les réprouve. A qui peuvent-ils profiter, en effet, sinon aux radicaux qui les exploitent pour troubler l'œuvre d'apaisement en voie de s'accomplir.

» Les prélats qui encouragent ces manifestations incorrectes sont très coupables. Ils se trompent s'ils croient servir les intérêts de la religion. La vérité est qu'ils embarrassent et gênent leurs amis, qu'ils indisposent et irritent l'opinion ; enfin, qu'ils font la joie de leurs pires adversaires. Il est impossible de manquer d'avantage du sens de l'à-propos, du tact des circonstances, en un mot, d'esprit politique.

» A droite, comme à gauche, les partis extrêmes ne peuvent vivre que de lutte, et rien ne leur coûte pour en rallumer l'ardeur lorsqu'ils la voient s'apaiser. Que deviendraient-ils si elle prenait définitivement fin ? »

Appréciation de la *Gazette de France* :

« S'il y a abus, il est commis par ceux qui se servent de la force publique pour interdire un acte dont la légalité est reconnue par le Concordat. »

L'*Univers* :

« Cet acte, où éclate à la fois la peur et un déplorable calcul d'équilibriste politique, va-t-il pousser le ministère à gauche? C'est possible et déjà une feuille réfractaire s'en réjouit. Cependant il faut douter qu'il en soit ainsi. M. Méline, après avoir donné avec crânerie ce gage aux sectaires, voudra se rapprocher des modérés et adoucir la droite. Celle-ci, par crainte des socialistes, se montrera sans doute de facile composition. Qu'elle se garde de pousser ce sentiment trop loin

» Elle a eu raison de ne pas frémir dans les dernières votes de jeu des radicaux, elle aurait tort de passer à M. Méline ce *qu'elle ne passerait point à ses ennemis. Qu'on s'abstienne de* demander à l'avance des gages, soit ! mais il ne faut pas consentir à recevoir des coups.

» Oui, le ministère a peur des radicaux. N'en serait-il pas autrement si nous pouvions l'aider plus efficacement à marcher droit ? — Eugène Veuillot. »

Terminons par ces lignes de M. l'abbé Naudet, dans le *Monde* :

« Nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que, dans cette affaire des processions, il y a eu de ci de là quelques imprudences, quelques maladresses, quelques exagérations ; mais cela ne suffit pas pour détruire un droit. Nous sommes de ceux qui regrettent la forme assez « inattendue » que le vénérable archevêque de Cambrai a donnée à sa protestation, mais cette lettre n'est qu'un incident, et le droit, c'est le droit.

» Or le droit est que les catholiques puissent jouir des mêmes libertés que les autres citoyens, le droit est qu'ils puissent manifester publiquement pour leur foi religieuse comme d'autres manifestent pour leur foi politique ou leurs idées sociales; il nous semble que ce n'est pas trop demander aux pouvoirs publics que de vouloir qu'il traite les chrétiens de France comme le sultan traite les chrétiens de Turquie et de maintenir l'ordre lorsqu'il nous plaît de faire une manifestation religieuse, comme on maintient l'ordre, quand il plaît à d'autres de faire une cavalcade, quand il plaît aux communards d'aller glorifier leur révolte au pied du mur des fédérés. »

LA CATASTROPHE
DU « DRUMMOND-CASTLE »

Comment le naufrage fut connu

Le Conquet, 19 juin. — La terrible catastrophe de Molène vient dans la région une profonde émotion.

Le *Laborieux*, le *Travailleur*, la *Louise*, vont d'île en île à la recherche des cadavres.

M. Caron, commissaire de l'inscription maritime au Conquet, accompagné de la gendarmerie, a fait une enquête à Molène et à Ouessant sur les causes du sinistre.

Voici comment le naufrage fut connu.

Mercredi matin, à six heures, le patron du cotre *Couronne-de-Marie*, de Molène, se trouvait avec son bateau à la pointe Stiff, au nord-est d'Ouessant, quand il vit à deux milles de lui deux hommes qui faisaient des signaux, sur une épave ; le patron fit voile vers eux, les recueillit et les ramena à Molène.

Comme personne ne parle anglais à Molène, on ne put les interroger, car ils ne savaient pas un mot de français. Conduits chez Mlle Couillandre, cafetière au bourg, on leur servit un cordial; ils étaient, en effet, épuisés. A deux heures, quand leurs vêtements furent séchés, on les embarqua pour le Conquet, auprès du commissaire de l'inscription maritime, M. Carron.

Vers neuf heures du matin, une dizaine de bateaux pêcheurs de Molène sortirent comme d'habitude, pour aller pêcher la langouste. Dans l'après-midi, Lebras, patron de l'*Augustine*, aperçut à six milles sous l'ouest un grand nombre de caisses, de débris de bois flottant au large. S'étant approché, le patron vit le cadavre d'un homme au milieu des épaves.

A l'aide d'un harpon il le ramena le long du bord et le hissa dans son cotre. C'est le cadavre d'un homme paraissant âgé de trente ans; il avait une alliance en or au doigt et une montre en argent dans sa poche. Cette montre était arrêtée à onze heures. Une bouée de sauvetage était autour du corps.

Un peu après le même patron trouva deux autres cadavres d'hommes.

A la recherche des cadavres

Les autres bateaux de pêche, attirés par les cris et les signaux de Lebras, arrivèrent auprès de l'*Augustine* et explorèrent les rochers.

Le patron Méo de la *Notre-Dame-de-la-Garde* découvrit alors deux cadavres d'hommes et un d'enfant d'un an en chemise ; le patron Thual du *Courrier-Sainte-Anne* trouva le corps d'un homme flottant avec une bouée de sauvetage autour de la taille ; le patron Masson, pilote du *Joseph et Marie*, ramena deux cadavres d'hommes et un d'une femme âgée de trente ans ; le patron Podeur, du *Seraphique et Marie*, attira dans son bateau le corps d'un homme tout jeune ; le patron Keriel, de la *Jeune-Hortense*, ramena deux corps d'hommes.

A cinq heures et demie, le bateau-pilote *Bousse* a retrouvé, près des Pierres-Noires, les cadavres de deux marins ; le linge de l'un d'eux était marqué B 1, 5 ou 6; au doigt une bague en or avec un chaton; ce marin paraît âgé de trente-cinq ans. Le second marin devait avoir de vingt-cinq à vingt-six ans.

Tous deux ont été retrouvés accrochés à une table de cuisine.

Un autre bateau allant à Molène a ramené deux autres cadavres.

Le cadavre d'une femme a été trouvé à Port-Sall.

Le nombre des cadavres trouvés à l'île d'Ouessant est de huit, dont cinq hommes, deux femmes et une petite fille de deux à trois ans. M. Ellis, officier du bord, a été trouvé près d'Ouessant.

Le troisième survivant, Charly Macquar, est toujours à Ouessant. Il sera rapatrié aujourd'hui.

Jusqu'à présent on a trouvé 31 cadavres.

La patron Lebras, de la *Marie*, découvrit au milieu des rochers une femme de trente à quarante ans en robe de soie ayant dans sa poche 6 livres sterling. Le patron Mathieu Duboa, de la *Marie-Philomène*, retira le cadavre d'une femme en chemise, ayant aux doigts deux bagues en or. Les deux patrons ramenèrent les cadavres à Molène.

Dans cette localité, le bruit d'un grand naufrage circulait.

L'abbé Lejeune, curé de l'île, président du bateau de sauvetage, faisait alors corner partout pour appeler les pêcheurs et signaler le danger. En même temps, aidé des femmes et du maire Masson, il sortait le bateau de sauvetage du hangar et le lançait dans la mer juste au moment, vers trois heures et demie, où les bateaux de pêche ramenant les cadavres arrivaient au débarcadère de Molène.

Sous la conduite du maire et du curé, les pêcheurs débarquèrent les naufragés sur des civières et les transportèrent dans la chambre appartenant à Mlle Couillandre.

L'ensevelissement des victimes

Le maire fit numéroter les cadavres et placer les mêmes numéros sur les vêtements qui étaient sur les naufragés; puis il fut procédé à l'ensevelissement; mais comme il n'y a pas de planches dans l'île pour faire dix-huit cercueils, seules, les trois femmes et l'enfant en auront un.

Les hommes seront descendus dans les fosses dans des suaires; en attendant, les corps sont étendus dans le magasin de Mlle Couillandre et celle-ci fait placer une croix et des bougies près de chaque cadavre.

Le petit enfant, habillé en blanc, est déposé dans un berceau et recouvert de fleurs.

La veillée funèbre a eu lieu jusqu'au matin. Une foule attristée y a pris part. Les femmes disent des prières à la lueur des bougies qui éclairent ce navrant spectacle.

Pendant ce temps, plusieurs pêcheurs et commerçants creusent de grandes fosses au cimetière.

A dix heures, hier matin, l'abbé Lejeune arrive dans la salle mortuaire et bénit les corps, puis le cortège se met en marche vers l'église tendue de noir.

Les dix-huit corps, portés sur des civières par des pêcheurs, sont exposés sur le sol, en face de l'église, pendant que le curé bénit les tombes, les corps sont ensuite descendus dans les fosses laissées découvertes.

Tous les habitants de Molène, ayant à leur tête le maire et le conseil municipal, assistent au service célébré par l'abbé Lejeune.

Ce dernier, dans une allocution, remercie ses paroissiens de leur acte de charité. « Ces hommes, a-t-il dit, luttaient comme vous pour la vie, et leurs familles anxieuses étaient impatientes de les revoir. Hélas ! pauvres familles, pleurez. Vous ne les verrez plus ! Encore sera-ce une consolation pour vous de savoir qu'ils reposent ici, à l'ombre de notre vieille église, sur un sol français ! Qu'ils reposent en paix ! »

La cérémonie s'est terminée à onze heures et demie.

Les ouvriers ont jeté de l'acide et de la chaux vive dans les fosses qui ont été recouvertes de terre.

Six fosses avaient été creusées en face du portail de l'église pour les hommes. Quatre naufragés ont été mis dans la même et deux dans chacune des deux autres. Les trois femmes et l'enfant ont été mis dans quatre tombes spéciales.

A midi, tout était terminé. Les pêcheurs ont mangé à la hâte et sont retournés l'après-midi faire de nouvelles recherches.

Le maire, le curé et les conseillers municipaux ont fait preuve du plus grand dévouement.

Le naufrage

Lorsque le naufrage s'est produit, les passagers hommes et femmes dormaient dans les cabines et l'équipage dans les postes; seuls les hommes de quart étaient sur le pont.

Les trois survivants disent que, vers onze heures, ils ressentirent une violente secousse; c'était le moment où le paquebot arrivait sur les Pierres-Vertes.

Plusieurs passagers accoururent sur le pont à moitié vêtus et se jetèrent à la mer.

Le bâtiment s'engouffra si rapidement dans les flots que les canots et les chaloupes ne purent pas être mis à la mer.

Le *Drummond-Castle* coula par trente brasses de fond.

On suppose qu'un grand nombre de cadavres sont au fond du bateau.

On a trouvé hier soir à Molène deux autres cadavres, celui d'un homme et d'une femme; celle-ci a été inhumée; elle portait quatre bagues d'or.

Les caisses retrouvées renferment des bananes, des tomates et des pommes de terre.

Nouveaux cadavres

Brest, 19 juin. — Dix autres cadavres de naufragés ont été trouvés près de l'île de Molène. M. Hoare, consul d'Angleterre, est arrivé au Conquet dans l'après-midi pour assister, avec les représentants de la Compagnie, aux obsèques des victimes trouvées à Molène, à Ouessant et au Conquet.

Les obsèques ont eu lieu à quatre heures avec une grande solennité. Deux cadavres, trouvés par le patron Le Brousse, sont exposés dans le vestibule de la mairie du Conquet. Le cadavre d'une femme, trouvé à Laberbenoit, porte à 40 le nombre des corps retrouvés.

LA MORT DE M. DE MORÈS

Paris, 19 juin. — Tous les journaux consacrent des articles à M. de Morès, qui vient de mourir d'une façon si tragique, frappé par les féroces Touaregs au milieu des sables du Sahara. Citons cette appréciation du *Figaro* :

« M. de Morès appartenait à cette race de Français aventureux et séduisants qui, ayant le goût de l'action, même dérégler et excessive, servent leur pays autant par leurs défauts que par leurs qualités. Supposez qu'un homme de cette trempe fut né cent cinquante ans plus tôt, il eût, les circonstances l'aidant, marché sur les pas de Montcalm, de Dupleix ou de Lally; il fût mort pour conquérir ou pour conserver un empire à la France. Plus d'un contraire dans notre société moderne où le dilettantisme est la seule foi, où l'on se méfie des énergiques, où l'on trouve assommantes les fortes convictions, il a agi en solitaire, et il était perdu d'avance. »

Quant à M. Drumont, dont M. de Morès avait été très longtemps le collaborateur et l'ami intime, il témoigne sa douleur en ces termes :

« Il savait qu'admirateur de sa belle intrépidité, sinon très confiant dans son jugement, je l'eusse accompagné partout où il aurait résolu d'aller, sur la terre française bien entendu, car ces pays de sauvages ne m'intéressent que médiocrement. Il savait aussi que, d'avance, je faisais mes réserves sur les illusions qu'il avait sur beaucoup d'hommes et sur beaucoup de choses.

» J'ai été pour lui un grand frère trop raisonnable pour être écouté, et c'est un frère qui, les yeux mouillés de vraies larmes de la sincère affection, envoie, au nom de la *Libre Parole*, un adieu à cet ami tombé sur cette terre d'Afrique, dévoratrice de héros... »

Le but de l'expédition

Dans la *Libre Parole*, M. Félicien Pascal publie un très intéressant article où il expose le but qu'a poursuivi M. de Morès en s'engageant audacieusement dans les mystérieuses profondeurs du Sahara. Nous tenons à en reproduire l'extrait suivant :

« Il lui apparut, durant un séjour qu'il fit en Algérie, chez M. le colonel de Polignac, que l'Angleterre pouvait être mortellement atteinte, en menant les hordes arabes du désert à l'assaut de ses possessions africaines. De là à l'idée de grouper ces forces, de les discipliner et de les conduire lui-même, il n'y avait que la distance du désir au faction. L'entreprise offrait à Morès une trop vaste perspective à l'action de périls à dominer pour que son humeur batailleuse ne fût pas impatiente de les affronter.

» Son souverain mépris du danger n'avait pas tellement annihilé toute prudence en lui qu'il ne réunit avant de courir l'aventure, toutes les précautions qui en pourraient assurer le succès. Il a employé deux ans à préparer son expédition.

» J'ai dîné un soir, avec lui, en tête-à-tête, en son hôtel du boulevard Suchet. Il me confia l'économie de ce projet et me dit les relations qu'il avait nouées déjà avec les principaux chefs des tribus du désert. Il alla même prendre, dans un *nécessaire, un caillou blanc de la grosseur d'un œuf de pigeon*, sur lequel il me fit voir des caractères arabes gravés.

« — Ce caillou, me dit-il, m'a été envoyé par le chef arabe dont l'autorité s'étend sur tout le désert. Je n'aurai qu'à le montrer pour que partout on me livre passage.

» Morès a-t-il perdu ce signe qui devait le rendre inviolable? Ou ce talisman ne lui avait-il été transmis que pour l'attirer plus sûrement dans le guet-apens où il vient de trouver la mort? Tout demeure mystérieux en cette aventure romanesque ou ce vaillant homme semble s'être engagé sous l'influence d'une fatalité qui donne à sa mort une si belle allure d'héroïsme.

» Il y a un peu plus d'un an sans doute, le marquis de Morès, de passage à Paris, donna une conférence dans une des rues qui serpentent autour de la basilique du Sacre-Cœur. Il y parla encore du bimetallisme: il parla surtout de la pénétration vers le lac Tchad à travers les régions des Touaregs. Il rappela le massacre de la mission Flatters, et il dit le mépris qu'avaient pour nous les Arabes de ces régions, parce que nous laissions sans sépulture les ossements blanchis de nos compatriotes massacrés. Et il annonça qu'il irait, lui, rendre aux restes de ces braves les honneurs suprêmes que notre gouvernement n'avait jamais osé leur accorder. Il espérait ainsi relever le prestige du nom français aux yeux de ces peuplades et se concilier, par cet acte courageux, leur sympathie. Assuré de leur estime, il espérait qu'il aurait ainsi obtenu leur coopération à son passage dans le désert.

» Et les dépêches nous apprennent maintenant que toutes précautions ont été vaines contre la trahison des gens de sa suite. »

L'origine de M. de Morès

Vincenzo Manca, marquis de Morès et de Monte-Maggiore, était né à Paris, le 15 juin 1858, d'une vieille famille de Sardaigne, la maison de Manca. Fils du duc de Vallombrosa et de la duchesse, fille du duc des Cars, décédée il y a quelques années, il avait épousé, en 1882, M. Médorah Marie Hoffmann, fille d'un riche banquier de New-York.

Trois enfants sont nés de ce mariage : Atenaïde-Genovefa Manca, née à New-York en 1884; Luigi-Riccardo Manca, né à New-York en 1885, et Amedeo-Paolo Manca, né à Paris en 1890.

Le marquis de Morès avait une sœur et un frère: Luisa-Clara-Isabelle Manca de Vallombrosa, mariée à Louis, comte Lafond, et Amedeo-Giuseppe-Maria Manca de Vallombrosa.

Chez la marquise de Morès

La porte de l'hôtel du boulevard Suchet est sévèrement consignée à tous les visiteurs.

M. le baron Hoffmann est auprès de sa fille dont on devine la poignante douleur. C'est par un télégramme de Tunis que l'on a eu confirmation de la fatale nouvelle. Ce télégramme, qui résume les diverses communications de la journée, ne les confirme cependant que *sous toutes réserves*.

Mais ce n'est là assurément qu'une formule employée pour ménager à la marquise l'annonce du coup terrible qui la frappe.

De nombreux amis du marquis sont venus, dans la soirée, déposer leurs cartes à l'hôtel du boulevard Suchet, où règne, sous le couvert d'un morne silence, la plus angoissante désolation.

Si une illusion était encore possible, l'attitude du personnel suffirait à la détruire. Sur toutes les figures, en effet, on lit la même tristesse ; ces braves gens professaient une sorte de culte pour le marquis.

Mlle de Puisaye, dont le père était, à Tunis, le correspondant de M. de Morès, se trouve auprès de la marquise ; elle a reçu dans la soirée un télégramme lui annonçant le départ de M. de Puisaye pour Paris. Celui-ci sera ce soir à Paris.

Ce voyage indique que tout est bien fini. En effet, dès l'annonce du massacre de la mission, Mlle de Puisaye avait télégraphié à son père, à Tunis, pour avoir des renseignements précis. Mais, à ce moment, le correspondant du marquis avait déjà quitté Tunis et faisait route pour la France. M. de Puisaye n'avait point voulu sans doute prévenir télégraphiquement la famille du marquis de la catastrophe ; il se réservait de le faire, à Paris, de vive voix et avec les ménagements d'usage. Le télégraphe l'a devancé déjà.

M. Van Driesche annonce à un de nos confrères que le télégramme adressé à la marquise émane d'un colonel en garnison à Tunis, grand ami de M. de Morès, et dont il prie de taire le nom.

D'après lui, M. de Morès a eu une trop grande confiance dans les Arabes qui composaient son escorte : il a eu le tort de ne point emmener avec lui quelques Européens destinés à tenir en respect les gens qui lui servaient de guides.

A ce propos, il raconte que, lors du récent voyage du marquis sur les frontières de Chine, ils n'étaient que trois Européens, M. de Morès, un ingénieur et lui, pour diriger à travers les rizières un convoi composé d'une centaines d'Annamites et que la nuit venue, ils étaient obligés, chacun à tour de rôle et pour éviter toute surprise, de surveiller les indigènes préposés à la garde du camp. Ils n'avaient qu'une confiance très limitée dans des gens qui s'entendaient avec les pirates et les emmenait certainement livrés sans l'incessante surveillance dont ils ne se sont pas une seule fois départis.

— Ah ! pourquoi, ajoute M. Van Driesche, M. de Morès n'a-t-il point agi, en Tunisie, comme il l'avait fait en Indo-Chine !

***

Paris, 19 juin. — D'après les déclarations du prince de Polignac à un rédacteur de la *Libre Parole*, le marquis de Morès ne serait peut-être pas mort. Il n'aurait fait courir le bruit de son assassinat que pour ne pas être tué par les Touaregs.

Situation industrielle et commerciale
DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 20 juin.

On accuse, cette semaine, quelques affaires en tissus, comme suppléments de commissions pour la saison d'hiver et la situation semble plutôt s'améliorer.

En fabrique, l'échantillonnage des articles pour l'été 1897 se poursuit activement: on cherche à substituer aux serges et diagonales des genres granités en toutes nuances qui semblent devoir obtenir du succès.

Dans le commerce des laines la semaine a été sensiblement plus calme sans toutefois que les cours aient subi de modification sensible, surtout pour les genres cheviottes.

Les fluctuations — assez légères d'ailleurs — qu'on a relevées sur le marché à terme, n'ont pas exercé une influence bien appréciable sur les prix.

Chambre des Députés

Séance du samedi 20 juin 1896
Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre valide l'élection de M. de Folleville, dans l'arrondissement de Dieppe, et celle de M. Perrin, dans l'arrondissement de Privas.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à distraire la section de Villieu de la commune de Loyes (arrondissement de Trévoux.)

L'annexion de Madagascar

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi déclarant Madagascar et les villes qui en dépendent colonie française.

M. Pierre Alype proteste contre les allégations apportées jeudi à la tribune par M. d'Estournelles, en ce qui concerne l'Inde, et relève les attaques dirigées par lui contre le suffrage universel dans cette colonie.

L'orateur invoque le témoignage de l'amiral Jauréguiberry, de l'amiral Pothuau, de M. Félix Faure lui-même, quand il était sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

M. Bazille. — Avant de se prononcer, la Chambre doit être pleinement édifiée sur les conséquences de son vote, au point de vue de l'organisation administrative de Madagascar, et de son budget.

L'orateur revient sur le revirement qui s'est opéré dans la manière de voir de M. Hanotaux; dans une étude récente, il exposait la nécessité d'avoir à Madagascar beaucoup de fonctionnaires; or, nous avons entendu dernièrement son collègue actuel, M. Lebon, soutenir la thèse contraire devant la commission des colonies.

Liste des communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres, en France n'est que de quinze centimes :

Aelbeke, Anseghem, Antoing, Anvaing, Anseval Anseroeul, Arc-Ainières, Autryve, Avelghem.

Bailleul, Barry, Bas-Foresi, Bas-Warneton, Bauguies, Bavinchove, Beclers, Belleghem, Berchem, Béveren, Baseghem, Blandain, Boesinghe, Bossuyt, Bruyelle.

Cachtein, Calonne, Caster, Celles, Chereq, Comines Cordes, Courtrai, Coyghem, Courmenhelst, Cuerne.

Dadizèle, Dergneau, Derlyck, Desselghem, Dickebusch Dottignies, Dranoutre.

Emelghem, Ere, Escanaffles, Espierres, Espleschin, Esquelmes, Estaimbourg, Estaimpuis, Evregnies.

Fontenoy, Forest, Froyennes, Froidemont, Guignies, Gulleghem, Gyselbrechtegem.

Harlebeke, Hairines, Heerstert, Helchin, Hermines, Herquegies, Herseaux, Heule, Hertain, Hollain, Holleboeq Houthem, Howardies, Huisté.

Ingelmunster, Iseghem, Ingoyghem, Jollain.

Kemmel, Kerkove, Lamain, Laplaigne, Leers-Nord, Lendelède, Lesdain, Luignes.

Marcke, Menin, Marquain, Messines, Moorseele, Moorslede, Mouscron, Mourcourt, Maulde.

BOURSE DE PARIS DU 20 JUIN 1896

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt		Ouvert	Clôtur.
101 75	3 0/0 comptant	101 15	101 15
101 25	3 0/0 terme	101 22	101 15
100 80	3 0/0 Amort. compt	100 80	100 60
100 75	3 0/0 » terme	100 75	100 50
104 75	3 1/2 comptant	104 60	104 65
104 77	3 1/2 terme	104 80	104 65
....	Emprunt Tonkin	91 50	.. ..
433 ..	Argentins	434 ..	430 ..
104 40	Autriche	104 15	.. ..
....	Brésil	73 50	73 ..
....	Chine 4 0/0	106 70	106 95
104 ..	Egypte unifiée	104 25	104 25
....	Espagne extér. compt	66 70	66 70
64 80	— terme	64 70	64 70
89 60	Italien 5 0/0 comptant	89 80	90 ..
89 97	— terme	90 07	89 90
105 50	Hongrois 4 0/0	105 20	.. ..
26 95	Portugais 3 0/0 compt	26 85	27 ..
....	» terme	27 15	.. ..
....	Turc (série D) terme	21 40	.. ..
....	Russe 4 0/0 1889	100 80	.. ..
94 95	— 3 0/0 1891	95 ..	94 95
....	— 4 0/0 1893	105 70	105 75
101 60	— 3 1/2 1894	106 70	106 90

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER
(Cours au comptant)

Pr. cl			Clôt. jr	Pr. cl		Clôt. jr
....	CRÉDIT FONCIER	Bons 1887	70 ..	476 ..	Ardennes	475 ..
....		— 1888	63 ..	470 ..	Est 3 0/0 anc.	470 .